

CRÉDIT FONCIER

prélèvement automatique de vos échéances

Le montant des échéances de votre prêt sera prélevé sur votre compte bancaire, votre compte-chèque postal ou votre compte de dépôt Caisse d'Épargne.

CETTE PROCÉDURE PRÉSENTE PLUSIEURS AVANTAGES :

- Elle vous libère de la nécessité d'effectuer vous-même vos règlements.
 - Elle vous évite les ennuis pouvant résulter d'un retard ou d'un oubli.
 - Elle est gratuite.
- Les sommes prélevées vous sont indiquées à l'avance :
- soit à l'aide d'avis d'échéance qui vous sont adressés quelques jours avant chaque prélèvement,
 - soit à l'aide d'un tableau de versements qui vous est remis à l'origine.

N'oubliez pas :

- de remplir le formulaire ci-dessous;
- d'y joindre un relevé d'identité bancaire, un relevé d'identité postal ou un relevé d'identité de la Caisse d'Épargne, qui vous a déjà été remis par l'Établissement qui tient votre compte (Banque - Centre de Chèques Postaux - Caisse d'Épargne) ou que vous pouvez vous procurer sans frais auprès de lui. Ce relevé d'identité devra être récent,
- de compléter votre dossier de demande de prêt avec ces documents.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT		N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.		00.5525
_____ nom, prénoms et adresse du débiteur _____	_____ nom et adresse du créancier _____	
_____	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE 19, rue des Capucines 75050 PARIS CEDEX 01	

COMPTES À DÉBITER					
Codes					Cle RIB
Établis.	Guichet	N° du compte			

[illegible]

Date: _____

Signature :

Nom et adresse postale de l'Établissement teneur du compte à débiter